

AVEC L'OCIRP ET LES ENTREPRISES ADHÉRENTES À L'IPBP

# Un complément de garantie pour **protéger votre famille** en cas de décès

Salarié(e) d'une entreprise adhérente à l'IPBP, vous bénéficiez d'une couverture sociale commune à l'ensemble du personnel. Pour mieux répondre à vos besoins, il peut être utile, voire indispensable, de compléter vos garanties en fonction de votre situation personnelle. Vous avez donc la possibilité de souscrire à des garanties OCIRP complémentaires.

## Les garanties complémentaires de l'OCIRP

### Rente de conjoint, concubin, Pacs

Une rente viagère, exprimée en pourcentage de salaire, est versée dès le décès du salarié. Il est possible d'opter entre différents niveaux de garantie.

### Un capital complémentaire

Il vient s'ajouter au capital décès du régime de prévoyance obligatoire de l'IPBP.

En fonction de votre situation, il vous est possible d'opter pour l'une ou l'autre des garanties ou les deux, et choisir le niveau de celles-ci.

**Exemples** Prenons le cas de deux salariés :

- le 1<sup>er</sup> gagne 32 000 € par an ;
- le 2<sup>e</sup> gagne 72 000 € par an.

Que se passe-t-il concrètement s'ils décèdent à 40 ans, en laissant un conjoint survivant, un concubin ou un partenaire lié par un Pacs ?

### Rente viagère de conjoint, concubin, Pacs

Pour une cotisation de 0,76 % du salaire :

- Le bénéficiaire du 1<sup>er</sup> cas percevra immédiatement et à vie 6 400 euros par an.
- Le bénéficiaire du 2<sup>e</sup> cas percevra immédiatement et à vie, 14 000 euros par an.

Ce qui représente 20 % du salaire.

Cette rente sera revalorisée annuellement.

### Le capital décès complémentaire

Pour une cotisation de 0,27 % du salaire :

- Les ayants droit du 1<sup>er</sup> cas percevront au total un capital de 48 000 euros.
- Les ayants droit du 2<sup>e</sup> cas percevront au total un capital de 108 000 euros.

Ce capital est versé immédiatement en une seule fois, et correspond au total à une année et demie de salaire soit 150 % du salaire.

RENTE VIAGÈRE DE CONJOINT*				
Taux de cotisation	0,19	0,38	0,57	0,76
Taux de rente	5	10	15	20

CAPITAL DÉCÈS*				
Taux de cotisation	0,18	0,27	0,36	0,45
Taux du capital	100	150	200	250

\* Les valeurs sont indiquées en pourcentage du salaire annuel brut soumis à charges sociales.

La rente et le capital étant des garanties facultatives, l'adhésion est conditionnée à un questionnaire de santé.

## Adhérer à l'OCIRP, c'est

- Bénéficiaire de l'expérience d'une structure paritaire qui fait ses preuves depuis 45 ans.
- L'OCIRP garantit aujourd'hui **6,1** millions de salariés, **1,36** million d'entreprises adhérentes et **121** conventions

collectives au titre de garanties collectives rentes de conjoint, éducation, handicap et dépendance.  
chiffrez au 31.12.2013

## Mais c'est aussi une action sociale dédiée en cas de décès

**Au sein de la famille, les répercussions engendrées par le veuvage sont importantes et multiples. L'action sociale de l'OCIRP propose une assistance immédiate aux bénéficiaires de rentes.**

### Aide aux démarches

- Écoute téléphonique, information sur les rentes, aide dans les démarches et écoute...
- Le guide *Reconstruire*, adressé à tout nouveau bénéficiaire, présente l'ensemble des démarches et des droits au lendemain du décès du conjoint ou du concubin.
- Un contrat d'assistance juridique défend les intérêts du bénéficiaire en lui donnant des conseils juridiques, fiscaux, administratifs et peut, le cas échéant, intervenir en justice. Cette assistance juridique par téléphone (numéro d'appel gratuit) permet aux allocataires d'être conseillés et guidés dans leurs démarches.

### Aide à l'insertion professionnelle

- Un accompagnement individualisé vers l'emploi
- Une aide au passage du permis de conduire pour les demandeurs d'emploi

### Aide à l'aménagement du logement

Pour les allocataires de rente de conjoint âgés de plus de 60 ans, expertise de l'habitat sous la forme d'un diagnostic générique, d'une assistance administrative et financière

et d'une assistance lors de la réception des travaux pour effectuer le meilleur choix possible en matière d'habitat.

### Accompagnement autonomie

Informations vie quotidienne, accompagnement en cas de dépendance ou de handicap, prévention... sont proposés aux allocataires de rente de conjoint âgés de plus de 60 ans.

### Départ en vacances

Des propositions de séjours *via* le programme « séniors en vacances », en partenariat avec l'ANCV pour les bénéficiaires de rente de conjoint de plus de 60 ans.

### Écoute et soutien

Depuis plus de 10 ans, l'OCIRP accueille et écoute toute personne en situation de veuvage dans le cadre de son association Dialogue & Solidarité. Elle propose des espaces d'accueil et d'écoute dans 14 lieux, en direction des personnes en situation de veuvage pour les aider à surmonter cette épreuve.

[www.dialogueetsolidarite.asso.fr](http://www.dialogueetsolidarite.asso.fr)

Numéro d'appel gratuit  **0 800 49 46 27**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## Comment souscrire à ces garanties ?

Deux possibilités vous sont proposées :

- Vous rapprocher de votre service du personnel qui vous remettra :
  - un bulletin d'adhésion ;
  - le questionnaire de santé et médical à compléter ;
  - l'enveloppe marquée **CONFIDENTIEL MÉDICAL** qu'il faudra utiliser obligatoirement pour retourner votre demande à : **OCIRP - À l'attention du Médecin-conseil**  
**17 rue de Marignan - CS 50 003 - 75008 PARIS.**
- Télécharger les documents sur le site Intranet de votre entreprise, ou sur le site de l'IPBP à l'adresse suivante : [www.bp-preventio.org](http://www.bp-preventio.org), puis récupérer une enveloppe au service du personnel ou inscrire l'adresse ci-dessus sur une enveloppe vierge.

**Les garanties OCIRP sont gérées par l'IPBP, qui se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.**



INSTITUTION DE PRÉVOYANCE  
BANQUE POPULAIRE  
[www.bp-preventio.org](http://www.bp-preventio.org)

Institution de Prévoyance  
Banque Populaire  
64 rue la Boétie - 75008 PARIS  
Tél. 01 53 93 65 10



Organisme commun des institutions  
de rente et de prévoyance  
17 rue de Marignan - CS 50 003 - 75008 Paris  
Tél. : 01 44 56 22 56 - [www.ocirp.fr](http://www.ocirp.fr)